



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Educateurs de jeunes enfants

Question écrite n° 67213

Texte de la question

M Emile Koehl attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la réforme de la profession d'éducateur de jeunes enfants. Or, les engagements pris par le ministère des affaires sociales depuis trois ans concernant la parution de ces textes n'ont toujours pas été tenus. Les centres de formation se plaignent que le nombre d'éducateurs de jeunes enfants formés ne leur permet plus de répondre aux besoins et qu'ils ne disposent pas des moyens d'assurer la mission de service public qui leur a été confiée. Il lui demande de faire rapidement le nécessaire afin que cette réforme attendue depuis plusieurs années soit enfin concrétisée conformément aux demandes de l'Union nationale des instituts de formation du travail éducatif et social.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des affaires sociales et de l'intégration informe l'honorable parlementaire que, conformément aux engagements qui ont été pris à ce sujet, la réforme de la formation des éducateurs de jeunes enfants interviendra dès la rentrée de septembre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Koehl](#) • [mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67213

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1993, page 551